

En 1855, après le départ du plus grand nombre de soldats réguliers pour la Crimée, la législature de la province du Canada vota le montant nécessaire à l'équipement et à la solde de 5,000 volontaires lesquels furent désignés sous le nom de Classe "A"; avec autorité de fournir des armes à la Classe "B"; mais ceux qui composèrent cette dernière classe devaient fournir leurs propres uniformes et ne recevaient aucune paye.

Au mois de mai 1862, la législature adopta un bill relativement à l'augmentation du contingent de l'armée, et accorda un montant de \$250,000 pour cette fin. L'affaire de la rivière Trent qui eut lieu au mois de novembre de l'année précédente donna une impulsion salutaire au mouvement volontaire.

En 1863, la législature canadienne adopta un bill à l'effet de convoquer et d'exercer 100,000 hommes pendant six jours, à raison de 50 centins par jour, par tête. La dépenses s'éleva à \$450,000. Les membres de la force n'étant pas satisfaits de l'administration des affaires de la milice, les corps se désorganisèrent ou virent leur nombre considérablement réduit. C'est alors que l'on établit des écoles militaires. Une commission nommée, aux fins de discuter les affaires militaires, proposa de convoquer chaque année, sous les armes, 50,000 hommes, pour une période de 28 jours; d'enrôler une réserve de 50,000 autres; de diviser le pays en districts militaires, avec un arsenal dans chacun d'eux. En 1864-65, la législature vota une somme de \$384,000, mais les invasions de Saint-Alban et des Fénéiens en 1864 et 1866 portèrent la dépense au chiffre de \$774,000.

En 1865-66, on vota \$470,000 et la dépense s'éleva à \$1,285,000. En 1866-67, le montant voté fut de \$1,887,000, et la dépense, \$1,700,000. Dans les autres provinces, le mouvement militaire eu à peu près le même résultat.

Le mouvement volontaire prit beaucoup de développement par suite de l'"affaire de la rivière Trent" ainsi qu'à la suite des diverses agitations qui eurent lieu en 1865, 1866 et 1870.

1290. Lors de la Confédération, le parlement du Canada organisa un ministère de la Milice et de la Défense, dont le premier titulaire a été sir George E. Cartier. Conformément aux dispositions de la quinzième section de l'Acte d'Union de 1867, on adopta en 1868 le premier bill de a milice, 31 Vic., chap. 40.

En avril 1869, les autorités impériales firent connaître leur désir de retirer les troupes du Canada. Celles-ci se retirèrent graduellement, de temps à autre, jusqu'à l'automne de 1870, alors que le premier bataillon du 60^{me} Carabiniers (King's Royal), commandé par le colonel Charles B. Gordon, remit la Citadelle de Québec entre les mains des autorités canadiennes. Depuis lors Halifax est le seul poste militaire impérial en Canada.

Les autorités navales anglaises maintiennent une station navale à Esquimalt, Colombie anglaise, et l'on y aura bientôt terminé des fortifications considérables.

Les gouvernements Impérial et du Dominion se sont chargés conjointement du coût de la construction de ces fortifications. Pour la partie de la dépense relative aux travaux et édifices imputables au compte du capital, le Canada a convenu de fournir: 1^o Une somme de \$146,000 comme part d'une dépense évaluée à \$292,000 et dont le paiement a été réparti sur une période de trois ans à compter d'avril 1893; 2^o Une